



J e a n F O L T Z E R

HEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

**DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION
D'ALSACE**

**3 Place du Capitaine Dreyfus
68000 COLMAR**

SIREN 511 879 488

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'association DAC ALSACE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association DAC ALSACE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le pont suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable notamment l'application du nouveau règlement comptable ANC 2023-03 sur cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

- La note « Provisions réglementées » de l'annexe légale expose la méthode de calcul de la provision pour la couverture du BFR. J'ai apprécié dans le cadre de mes

travaux, l'application des modalités particulières de calculs détaillées dans cette note dans les comptes de votre association ainsi la permanence de la méthode appliquée.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse, le 24 mars 2026

Jean FOLTZER
Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	359	359		
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	172 941	107 481	65 460	68 537
Immob. en cours / Avances et acomptes	16 656		16 656	
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	55 823		55 823	54 165
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 595		22 595	6 305
Total Actif immobilisé (II)	268 374	107 840	160 534	129 007
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	7 161		7 161	17 955
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 377		3 377	6 874
Charges constatées d'avance	12 100		12 100	12 732
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 065 689		4 065 689	3 404 674
Total Actif circulant (III)	4 088 327		4 088 327	3 442 235
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	4 356 701	107 840	4 248 861	3 571 242

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	212 495	212 495
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	212 495	212 495
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité		
Report à nouveau	66 670	33 065
Excédent ou déficit de l'exercice	26 667	33 604
Situation nette (sous-total)	305 832	279 165
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	59 195	81 542
Provisions réglementées	1 142 345	803 329
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	1 507 372	1 164 036
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 976 985	1 714 925
Total des fonds reportés et dédiés (II)	1 976 985	1 714 925
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	132 463	138 746
Total des provisions (III)	132 463	138 746
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 430	65 574
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	556 047	475 577
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 563	12 383
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (IV)	632 040	553 535
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	4 248 861	3 571 242

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	7 185	17 584
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	7 185	17 584
Produits de tiers financeurs	3 294 954	3 334 823
Concours publics et subventions d'exploitation	3 294 954	3 334 773
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		50
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc. et prov.	6 283	6 752
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisation des fonds dédiés	59 318	11 574
Autres produits	1	15
Total des produits d'exploitation (I)	3 367 740	3 370 748
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	415 302	371 696
Aides financières	46 133	
Impôts, taxes et versements assimilés	151 437	128 153
Salaires	1 421 031	1 272 416
Cotisations sociales	593 610	531 076
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 806	20 139
Sur immob. : dotations aux amort.	24 806	20 139
Sur immob. : dotations aux dép.		
Sur actif circulant. : dotations aux amort.		
Dotations aux provisions		7 692
Reports en fonds dédiés	376 406	923 696
Valeurs comptables des immo. cédées		
Autres charges		472
Total des charges d'exploitation (II)	3 028 724	3 255 339
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	339 016	115 409
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	32 655	41 561
Autres intérêts et produits assimilés	1 659	1 616
Reprises sur dépréciations et provisions		2 155
Différences positives de change		
Produits des cessions d'éléments financiers		
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	34 313	45 332
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immo. financières cédées		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	34 313	45 332
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	373 329	160 741

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Total des produits exceptionnels (V)		21 538
Total des charges exceptionnelles (VI)	339 016	139 052
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-339 016	-117 514
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 646	9 623
Total des produits (I + III + V)	3 402 054	3 437 619
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 375 386	3 404 014
EXCEDENT OU DEFICIT	26 667	33 604
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds propres	x		
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges	x		
- Charges constatées d'avance	x (Synthèse)		
- Produits constatés d'avance		x	
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes	x		
- Subventions d'exploitation	x		
- Concours publics et subventions	x		
- Résultat financier	x		
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs		x	
- Rémunération des dirigeants		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE		x	
- Contributions volontaires		x	
- Suivi des legs et donations		x	
- Détail des legs, donations et assurances-vie		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Suivi des subventions affectées	x		
- Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	
- Compte de résultat par origine et destination		x	
- Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étra		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : DAC ALSACE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 4 248 861 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 26 667 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/02/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'Association est une association à but non lucratif, régie par les articles 21 à 79 IV du Code Civil local maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Elle a pour objet d'organiser un Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours complexes de santé destiné à organiser les parcours de soins médico-sociaux complexes sur le territoire alsacien (départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin).

L'Association poursuit ainsi l'objet et l'action menée par l'Association RESEAU D'APPUI AUX MEDECINS GENERALISTES (PRAG), l'Association RESEAU ONCOLOGIE D'ALSACE (RODA) et l'Association PROMOTION DE LA SANTE DU PAYS THUR DOLLER (SANTE THUR DOLLER), fondateurs du présent Dispositif d'Appui à la Coordination.

L'Association développe tous les moyens qu'elle juge appropriés pour réaliser son objet et pourra notamment :

- Mettre en oeuvre et gérer toutes les actions ou services en lien avec son objet et en particulier :

* Assurer la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels qui comprend notamment l'accueil, l'analyse de la situation de la personne, l'orientation et la mise en relation, l'accès aux ressources spécialisées, le suivi et l'accompagnement renforcé des situations, ainsi que la planification des prises en charge

* Contribuer avec d'autres acteurs, et de façon coordonnée, à la réponse des besoins des personnes et de leurs aidants en matière d'accueil, de repérage des situations à risque, d'information, de conseils, d'orientation, de mise en relation et d'accompagnement

* Participer à la coordination territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé mentionnés à l'article L 6327-1 du Code de la Santé Publique

* Mener des missions annexes en lien avec l'activité du DAC telles que l'interprétariat, l'expérimentation BIVOUAC, les soins de support, etc.

- Participer à toutes instances, groupes de travail, commissions en lien avec son objet

- Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation liées à l'objet de l'association et notamment administrer un site internet

- Elaborer des partenariats de toute nature avec tout organisme dont la collaboration pourra être utile

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

Règles et méthodes comptables

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	390		31	359
Immobilisations incorporelles	390		31	359
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	32 056			32 056
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	131 019	21 728	11 862	140 886
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		16 656		16 656
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	163 075	38 384	11 862	189 597
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	54 165	1 658		55 823
- Prêts et autres immobilisations financières	6 305	16 290		22 595
Immobilisations financières	60 470	17 948		78 418
TOTAL	223 935	56 332	11 893	268 374

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			390		31	359
Immobilisations incorporelles			390		31	359
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers	7 à 15 ans	linéaire	14 437	1 473		15 910
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans	linéaire	80 100	23 333	11 862	91 571
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			94 537	24 806	11 862	107 481
TOTAL			94 928	24 806	11 893	107 840

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 45 233 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	22 595		22 595
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 161	7 161	
Autres	3 377	3 377	
Charges constatées d'avance	12 100	12 100	
Total	45 233	22 638	22 595

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	764
Subrogation IJSS	402
Total	1 166

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	212 495				212 495
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	33 065	33 604			66 670
Excédent ou déficit de l'exercice	33 604	-33 604	26 667		26 667
Situation nette	279 165		26 667		305 832
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	81 542		17 967	40 315	59 195
Provisions réglementées	803 329		339 016		1 142 345
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 164 036		383 650	40 315	1 507 372

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions	803 329	339 016		1 142 345
Total	803 329	339 016		1 142 345

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	339 016

Une analyse des besoins de trésorerie, tout au long de l'année, fait apparaître des décalages importants entre l'encaissement des recettes et le décaissement des charges. Après évaluation de ces besoins de trésorerie au 31 décembre 2025, l'Association a constitué, en référence aux dispositions de l'article R 314-48 du CASF, une provision pour la couverture du besoin en fonds de roulement correspondant à 150 jours d'exploitation. Cette provision s'élève à 1.142.345 € au 31 décembre 2025 contre 803.329 € au 31 décembre 2024, soit une dotation de 339.016 € sur l'exercice 2025.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	138 746		6 283		132 463
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	138 746		6 283		132 463

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	6 283
Financières	
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 632 040 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 430	66 430		
Dettes fiscales et sociales	556 047	556 047		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 563	9 563		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	632 040	632 040		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	55 336
Frs immobil. - fact. non parvenues	9 563
Dettes provis. pr congés à payer	122 380
Personnel - autres charges à payer	11 476
Charges sociales s/congés à payer	62 324
Charges sociales - charges à payer	1 759
Total	262 838

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	12 100
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	12 100

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 612	
TOTAL	5 612	

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		3 272 673				3 272 673
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement		22 280				22 280
						3 294 954

Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	34 313	43 177
Reprises sur provisions et transferts de charge		2 155
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	34 313	45 332
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	34 313	45 332

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
Fonctionnement	1 476 825	1 476 825			346 375	1 823 200	
Chargés de prom	60 000	60 000				60 000	
Rémun.specif.hor	38 744	38 744	10 372			28 371	
Bivouac Roda	104 041	104 041	104 041	55 096			
Soins de support	4 000	4 000				4 000	
Amortissements	31 316	31 316			30 098	61 414	
Total	1 714 925	1 714 925	114 413	55 096	376 473	1 976 985	

Autres informations

Contributions volontaires

L'Association DAC n'a pas bénéficié de contributions volontaires au cours de l'exercice 2025. La participation des administrateurs reste dans le cadre de leurs mandats et n'est pas considérée comme une contribution volontaire.

Mise à disposition à titre gracieux

L'Association bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit pour les locaux suivants :

Bailleur	Adresse des locaux	Superficie
Centre Hospitalier Bischwiller	17 route de Strasbourg 67 BISCHWILLER (paiement de charges locatives)	16,3 m²
Centre Hospitalier Sélestat	23 rue Pasteur 67 SELESTAT (paiement de charges locatives)	12 m²
Centre Hospitalier Saverne	19 côte de Saverne 67 SAVERNE (paiement de charges locatives)	35,88 m²
Collectivité Européenne Alsace	16C place du Marché aux Choux 67 SELESTAT	20 m²
Collectivité Européenne Alsace	MAIA 3 Pays Sundgau - 39 av.8ème Rég. Hussards 68 ALTKIRCH	16,9 m²

Pour les adresses suivantes, l'Association s'acquitte d'un loyer :

Bailleur	Adresse des locaux	Superficie
Collectivité Européenne Alsace	16b rue Ramazotti 67 MOLSHEIM	12 m²
Hopitaux Civils de Colmar	122 rue de Logelbach 68 COLMAR	225 m²
SARL BVG	4 rue de Sarrelouis - Le BVG - 67 STRASBOURG	124,26 m²
GHR Mulhouse Sud Alsace	37 rue du Dr Léon Mangeney - 68 MULHOUSE	90,37 m²
GHR Mulhouse Sud Alsace	CH Thann - 1 rue Saint Jacques 68 THANN	47 m²

Conventions de financements - Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS a signé avec notre Association un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) relevant du fonds d'intervention régional (FIR) couvrant la période du 1er Octobre 2023 au 31 Décembre 2025. Le montant de subvention allouée au titre de l'année 2025 s'élève à 3.272.673 euros.

La subvention allouée pour un montant de 3.272.673 euros se décompose en :

- subvention au titre des amortissements de 32.556 €
- subvention de fonctionnement de 3.240.117 €

Engagements de retraite

Par hypothèse, les salariés partent à la retraite à l'âge de 65 ans à leur propre initiative. La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour la valorisation de l'engagement retraite :

- indemnité de fin de carrière calculée conformément à la Convention Hospitalisation privée à but non lucratif FEHAP
- coefficient de mortalité selon la table réglementaire TH/TF 00-02
- taux de rotation du personnel de 1% constant pour le personnel cadre et de 3% constant pour le personnel non cadre
- taux de progression annuelle des salaires de 4%
- taux d'actualisation annuel de 3.96 %
- les charges sociales sont prises en compte au taux de 50.44 % pour les non cadres et 55.73 % pour les cadres

Autres informations

L'indemnité de départ à la retraite calculée pour l'ensemble du personnel du DAC au 31

Décembre 2025 s'élève à 132.463 euros.

La provision pour départ à la retraite constituée au 31 Décembre 2024 s'élevait à 138.746 euros.

Compte tenu de ces éléments, une reprise a été comptabilisée pour un montant de 6.283 euros a été comptabilisée au 31 Décembre 2025.